

Le Canada se fait un devoir d'attirer l'attention sur les violations des droits humains des femmes. Le 8 mars 1993, lors de la Journée internationale de la femme, la Commission des droits de l'homme a adopté par consensus une résolution novatrice, introduite par le Canada, visant à intégrer les droits des femmes dans les mécanismes des droits humains de l'ONU.

Les initiatives canadiennes ont également visé à faire reconnaître que la violence contre les femmes constitue une violation des droits humains. Le Canada a contribué à l'élaboration de la Déclaration de l'ONU sur l'élimination de la violence contre les femmes, adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU en décembre 1993. En 1994, il a été à l'origine de la création, par la Commission des droits de l'homme, du poste de Rapporteur spécial de l'ONU sur la violence contre les femmes.

ENFANTS

Le renforcement du respect des droits des enfants est une priorité du Canada et un élément clé de ses efforts pour améliorer la sécurité humaine, particulièrement par l'élimination de l'exploitation du travail des enfants et de leur exploitation sexuelle.

Aux niveaux multilatéral et bilatéral, le Canada travaille en partenariat avec les pays en développement pour protéger les enfants, renforcer leurs droits et assister les victimes du commerce sexuel. Par suite de modifications apportées au Code criminel, il est possible de poursuivre au Canada les Canadiens qui exploitent sexuellement des enfants à l'étranger. Le Canada appuie la négociation d'une convention de l'OIT sur l'élimination de l'exploitation du travail des enfants ainsi que le Programme international de l'OIT pour l'élimination de l'exploitation du travail des enfants. La coopération canadienne bilatérale en matière de développement sert, par exemple, à améliorer l'éducation primaire

des jeunes filles, et à financer des initiatives d'éducation et de formation préventives ciblant les enfants qui risquent d'être entraînés dans le commerce sexuel.



« Les valeurs canadiennes, dont la promotion des droits de la personne, sont partie intégrante de notre politique étrangère. Nous sommes déterminés à intégrer des activités liées au respect de ces droits aux efforts de l'ONU visant la paix, la sécurité et le développement; dans la même veine, nous veillerons à les intégrer à nos propres relations internationales. »

Lloyd Axworthy

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES